

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 AVRIL

M. FLOQUET ET LA RUSSIE.

On lit dans l'Univers :

« On s'est étonné que M. Floquet n'ait pas été appelé à faire partie du nouveau ministère. M. Floquet figurait, en effet, dans les premières listes et semblait un des membres les plus désignés de son groupe. Voici la raison de son exclusion :

« Nous savons de source certaine que, après avoir pris connaissance des différentes combinaisons ministérielles dans lesquelles entraient M. Floquet, l'Empereur de Russie a signifié au général Appert, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, que si l'insulteur de son père faisait partie d'un cabinet quelconque, l'ambassadeur de Russie serait rappelé dans les vingt-quatre heures.

« Avis en ayant été donné à M. Grévy, le Président de la République a dû, pour déférer aux injonctions de la Russie, exclure M. Floquet de toute combinaison. »

Cette explication de l'Univers n'a pu être contredite à fond par aucun des journaux officieux de la République.

Le Temps ayant néanmoins élevé quelques doutes sur la manière dont l'incident s'est produit, l'Univers précise sa curieuse information :

« Dans une réunion intime qui avait lieu chez le prince B..., et où se trouvait un diplomate russe, fort à même d'être renseigné sur les actes de la cour de Saint-Petersbourg, on causait des difficultés de la formation du nouveau ministère. Le diplomate ne se cacha pas de dire, à propos de M. Floquet, qui figurait sur plusieurs listes, que S. M. l'Empereur de Russie avait signifié à l'ambassadeur de France que si M. Floquet faisait partie d'une combinaison ministérielle, il rappellerait son ambassadeur dans les vingt-quatre heures, et que M. Grévy venait d'être averti des intentions du souverain.

« Une des personnes présentes, de qui nous tenons le fait, fit remarquer au personnage russe la gravité de sa communication, et lui demanda s'il permettrait que ses paroles fussent rapportées dans un journal. Le diplomate y consentit pleinement.

« Quant à ce que dit le Times, que M. Floquet a dû depuis longtemps regretter son manque de politesse, il n'est pas mal informé ; car le même personnage ajoutait, à ce propos, que M. Floquet, gêné dans sa carrière politique par son incartade grossière envers l'Empereur de Russie, avait montré, étant préfet de la Seine, autant de zèle contre les Polonais et d'empressement pour l'ambassade de Russie, qu'il avait montré de grossièreté en venant saluer l'Empereur du cri de : « Vive la Pologne, monsieur ! »

Il ne manquait plus au citoyen Floquet que d'être renégat et de lâcher les malheureux Polonais auxquels il doit, par suite de son incartade de 1867, sa fortune politique et, par conséquent, sa fortune particulière. Le personnage est complet !

LA PRESSE ET LE CONFLIT ANGLO-RUSSE

Les journaux sont fort occupés du conflit russo-afghan.

Le XIX^e Siècle rappelle le mot de Cavour : « Il n'y aura plus désormais que des guerres générales en Europe. » Et il ajoute :

« On a le droit de redouter que l'Angleterre et la Russie aux prises ne cherchent à se faire des alliés et n'engagent dans leur querelle la Turquie d'abord, l'Autriche et l'Italie ensuite, de façon que la guerre éclate sur le Danube bientôt après avoir éclaté sur la frontière des Indes. Et alors qui nous dit qu'on ne verra pas prendre au débat l'Allemagne, dont l'intervention deviendrait pour nous un terrible coup de partie. »

La Ligue s'écrie :
« Nous pouvons mesurer maintenant toute la gravité de la faute que le dernier ca-

binet a commise en éparpillant aux quatre coins du globe nos forces sous le décevant prétexte d'une expansion coloniale, au lieu de concentrer notre attention sur la situation de l'Europe. . . . Le jour où l'Angleterre et la Russie seront aux prises, s'il prend fantaisie au chancelier (M. de Bismark) de réaliser le plan qu'on lui prête, la France, occupée au Tonkin et jetée par M. Jules Ferry dans les bras de l'Allemagne, devra assister, impuissante et soumise, à l'exécution de ses volontés. »

La République française veut espérer que le conflit sera localisé :

« Seule la neutralité peut localiser une guerre qui mettrait aux prises deux puissances de premier ordre. Seule elle peut prévenir une conflagration générale dont il serait impossible de mesurer d'avance les proportions et les effets. »

Et devant cette menace d'une « conflagration générale », nous sommes occupés au Tonkin, au Cambodge, à Madagascar, au Congo. En vérité, M. de Bismark, protecteur de M. Jules Ferry, doit bien rire !

L'Intransigeant intitule son premier Paris : « L'EUROPE EN FEU » et veut la paix avec la Chine par les raisons qu'il expose dans ce style énergique qu'on lui connaît.

« Nous n'avons pas, dit M. Rochefort, renvoyé avec perte et fracas le ministère de l'imposture, pour continuer à nous payer de mensonges. Il faut donc étaler sous les yeux du public la vérité, quelle qu'elle soit. Eh bien ! la vérité, la voici :

« Les premiers coups de fusil tirés par les Russes en Afghanistan, c'est, avant six mois, la guerre déchaînée du cap Finistère à Caboul et même à Chadermagor. Si l'Allemagne s'en mêle, comme on l'assure, la France, sous peine d'écrasement définitif et irrémédiable, se voit obligée de s'en mêler aussi.

« Le seul moyen de nous trouver à l'abri de toute attaque était de nous rendre assez forts pour nous défendre. Or, au moment où l'Angleterre, que Bismark jalouse, et la

Russie, qui l'inquiète, seront aux prises sur les bords du Gange et ailleurs, nous serons plus que jamais à la merci de la convoitise allemande.

« Nous le demandons, non pas aux nouveaux ministres — que nous ne pouvons connaître, ne les ayant pas vus à l'œuvre — mais à tous les Français lucides : est-ce l'heure d'envoyer au Tonkin les cinquante mille hommes indispensables à la conservation de ce marécage, quand nous avons à peine l'armée nécessaire pour surveiller notre frontière de l'Est et boucher les défilés des Vosges ?

« La Chine, à ce qu'on prétend, est prête à signer la paix. Parbleu ! elle signera tout ce qu'on voudra.

« Et n'allez pas nous embêter plus longtemps avec cette rengaine que vous appelez l'honneur du drapeau ! L'honneur du drapeau, il est autrement engagé aux portes de Strasbourg qu'aux portes de Lang-Son. Ah ! vous trouvez plus honorable d'abandonner la Champagne à l'ennemi que d'évacuer une pagode chinoise ou une citadelle annamite, armée de canons de bois !

« Il était impossible de demander aux escrocs du cabinet Ferry le retrait de nos troupes du Tonkin. Ces misérables avaient résolu de se bâtir des maisons de rapport avec des pyramides de cadavres, et aucune considération ne les aurait déterminés à lâcher leur proie.

« Nous regardons du côté des îles Pescadores et nous n'apercevons pas l'ennemi qui lorgne la Franche-Comté.

« Il y a des chasseurs qui brûlent leur poudre aux moineaux, si bien qu'il ne leur en reste plus pour le gros gibier. Qui donc, après les nouvelles qui nous arrivent, conseillerait de continuer à brûler notre poudre aux Chinois, quand nous en avons tant besoin pour les Allemands ? »

La situation que va faire à l'Europe le conflit anglo-russe est telle, en effet, qu'il n'est plus possible au gouvernement de ne pas en finir avec la question chinoise et de continuer à engager notre armée dans l'Extrême-Orient.

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

IX

L'ARRÊSTATION (suite).

Pour le coup, sa colère prit un caractère apoplectique, il était cramoisi. Par une manœuvre stratégique habile, il m'avait placé entre lui et la muraille. Je voulus m'esquiver, il me prit au collet. Il croyait sa puissante main invincible, j'eus l'audace de me dégager d'un mouvement un peu vif et descendis la rue d'un pas rapide. Il me poursuivait de ces cris :

— Arrêtez-le ! arrêtez-le ! c'est un traître !

J'allais toujours ; mais je n'avais pas remarqué une maison de piètre apparence, ornée d'un drapeau, qui avait l'honneur de servir de mairie et de justice de paix. Je n'avais pas non plus fait attention à une espèce de corps de garde où la milice citoyenne de l'endroit jouait aux cartes et vidait des verres de cidre.

Les gardes nationaux, à l'appel du magistrat municipal, sortirent et me présentèrent la bapon-

nette de leur fusil. Je fus réduit à me rendre. Un cabinet de débarras avait été transformé en prison : c'est là que je fus enfermé et que j'eus le temps de faire des réflexions sur le danger de manquer de respect au maire d'un chef-lieu de canton.

Mon cas était grave, on me le fit bien sentir ; j'entendis prononcer autour de moi les mots de fusillade, d'échafaud, que l'on répétait dans la pensée charitable de me préparer au sort qui m'attendait. Le maire et le juge de paix constituèrent un redoutable tribunal devant lequel j'eus à comparaître. Ils auraient été heureux de se donner le mérite d'avoir mis la main sur un grand coupable et découvert quelque terrible machination dirigée contre le gouvernement. On me révéla une suite de crimes dont j'avais à rendre compte. Ceux d'agent de l'étranger, d'émissaire de l'émigration n'étaient pas les plus graves. On m'attribuait des plans d'une noirceur sans nom, et comme je ne pouvais faire des aveux qu'on cherchait à m'arracher, mon silence obstiné devenait une charge de plus. A n'en pas douter, il s'agissait d'une capture importante, qui ferait le plus grand honneur aux autorités de ***.

L'idée fut émise de me fusiller sur place, je ne méritais pas moins ; toutefois, le procédé parut un peu sommaire, et il fut décidé que je serais dirigé sur Quimper.

Par une belle journée de printemps, je fus confié à un peloton de gardes nationaux chargés de m'y conduire. Nous fîmes ainsi une lieue et demie ; ils commencèrent alors à sentir la fatigue et éprouvèrent le besoin de s'asseoir sur le talus qui bordait la route. J'épiais le moment de me soustraire à leur surveillance ; je remarquai que le chemin était exhaussé au-dessus d'un vallon descendant en pente rapide, garni d'arbres, d'arbustes et de broussailles qui présentaient un fouillis inextricable où il était facile d'échapper aux poursuites. J'avais, il est vrai, les mains attachées à l'aide de cordes ; mais j'avais vu, pendant mon séjour à Montrouge, les bandits s'exercer à se débarrasser en un tour de bras des liens qui serraient leurs poignets.

Je profitai de la leçon ; en quelques secondes, mes mains furent libres, d'un bond je franchis le talus et me trouvai à deux pieds au-dessus de la route. Il y eut parmi mes gardiens un moment de stupeur, puis des cris ; j'étais sans crainte, je savais que leurs fusils n'étaient pas chargés. Je m'avançai quelque temps sous le couvert du fourré, puis je le quittai pour entrer dans un chemin qui se trouva être celui que nous avions suivi. Je me croisai avec un voyageur ; je ne doutai pas qu'il n'informât les gardes nationaux de la direction que je suivais ; je marchai quelque temps encore dans le même sens, puis

je me rejetai dans un massif de verdure. Je ne me trompais pas : quelques minutes s'étaient à peine écoulées que j'entendais les pas de ceux qui s'élançaient sur cette fautive piste.

Ils allaient au sud, j'allais à l'ouest, à travers bois et champs.

Le pays était très-accidenté et les arbres masquaient à chaque instant l'horizon. La disposition des lieux était très-propice à une fuite ; je marchai bientôt en toute sécurité. Je venais de gravir une côte assez escarpée, lorsque, parvenu au sommet, j'eus devant moi un spectacle tout nouveau. La mer se déroulait à perte de vue, j'étais en face de la baie de Douarnenez ; un vent violent s'était levé, le soleil était voilé de gros nuages qui couraient de l'ouest à l'est. Les vagues, soulevées à une grande hauteur, venaient battre la grève avec un bruit solennel. Je me rappelai le jour où madame Sauvrais, pour donner le change à la justice, m'avait parlé des plages italiennes auprès desquelles, d'après elle, j'avais commencé à sourire.

Ma mémoire invoquée par elle avait répondu, la vague image de l'immensité des eaux s'était présentée à mon esprit, mais ce n'était pas avec le riant aspect des flots bleuâtres et des rives fleuries ; c'était avec la sombre majesté des mers septentrionales, aux rivages sévères, au ciel chargé de nuages. C'était bien le panorama que j'avais sous les yeux. Il me sembla que mes souvenirs se pré-

Chronique générale.

M. Jules Ferry est en grande colère contre le *Times*. Il vient d'écrire à ce journal, qui a été si souvent son confident favori, une lettre de la meilleure encre qu'il a pu trouver dans son écritoire. Le *Times* s'était permis de suspecter la franchise de M. Ferry. Là-dessus, indignation du personnage qui, comme on sait, est la candeur même, un parfait sosie de la vérité sortant du puits. Aussi protesta-t-il de sa franchise, de sa sincérité. Nous ignorons comment ces assertions seront accueillies par les lecteurs du *Times*; mais nous savons déjà comment elles sont reçues en France. M. Ferry aurait pu s'épargner ces déclarations. Pour juger M. Ferry, nous avons des témoignages et des témoins plus sérieux.

Les notes pacifiques de l'Agence Havas se suivent rapidement. Vendredi encore, nouvelle note de l'agence officieuse, suivant laquelle on préparerait au ministère de la guerre « des ordres de vue de la cessation des hostilités ».

Cette cessation n'est donc pas encore très-avancée. Pourtant, les hostilités auraient dû, officiellement, s'arrêter le 10 avril, au moins pour les armées en présence devant Chu. Nous souhaitons qu'il n'y ait là qu'un simple retard.

Nous souhaitons aussi que cette cessation d'hostilités soit durable et sérieuse, qu'elle ne soit pas rompue tout à coup par un sanglant combat, comme celui de Bac-Lé.

Notre désir est ici plus fort que notre confiance. Nous persistons à appréhender de sérieuses difficultés, de graves complications, de nombreux conflits à main armée. Les termes mêmes du décret par lequel l'empereur de Chine a annoncé à son peuple la convention intervenue avec nous ne sont que trop de nature à motiver nos inquiétudes. Ils portent, en effet, que nous avons humblement demandé la paix et que Sa Majesté a accédé gracieusement à notre prière.

Sans doute les optimistes prétendent qu'il ne faut attacher aucune importance à ces expressions, qu'elles tendent simplement à « sauver la face », comme on dit en Chine. Mais nous ne pouvons partager cette comode appréciation. Toutes les raisons donnent à penser que le gouvernement chinois ne renonce pas sincèrement et définitivement au Tonkin.

On lit dans la France :

« Le général de Courcy, nommé commandant en chef des troupes au Tonkin, a demandé à être accompagné au Tonkin par un général de division destiné à remplacer le général de Négrier, qui devra, comme nous l'avons dit, rentrer en France pour guérir sa blessure.

« Le gouvernement a fait choix du général Warnet pour accompagner le nouveau commandant en chef.

« Une dépêche de Chu, 8 avril, fait con-

naître que tous les blessés de Langson ont été évacués dans de bonnes conditions.

« Faute de mulets, ils ont été transportés par les coolies, qui les plaçaient sur un brancard de bambous reliés par une toile de tente.

« Les blessés sont aujourd'hui installés dans les grands hôpitaux d'Hanoi et d'Hai-phong, en attendant leur rapatriement. »

LA MAIN DE BISMARCK.

M. Robert Mitchell raconte, dans le *Matin*, une curieuse anecdote :

« Je me rendis un jour au quai d'Orsay pour communiquer à M. Barthélemy Saint-Hilaire, alors ministre des affaires étrangères, une lettre qui devait avoir à ses yeux quelque intérêt.

« Le savant écrivain me reçut au mieux; à ce moment on était en Tunisie, on se dirigeait vers le Tonkin, et M. Barthélemy Saint-Hilaire envisageait sans nulle appréhension le redoutable inconnu où l'on s'engageait :

« — Savez-vous, me dit-il, qui nous pousse en Tunisie et qui encourage nos entreprises coloniales? M. de Bismark lui-même!

« Je fis un mouvement.

« — Oh! reprit le ministre, je sais ce que vous allez me répondre: M. de Bismark est l'ennemi, et M. de Bismark nous tend des pièges.

« Eh bien! vous vous trompez. Le chancelier allemand n'a point de haines, il n'a que des intérêts, et il pense qu'en ouvrant un champ nouveau à notre activité, il nous désintéressera de l'Alsace et de la Lorraine!

« Je ne répondis rien, mais je pensai que M. de Bismark ne pouvait être à ce point naïf; qu'en tout cas, nous ne méritions pas une aussi outrageante appréciation.

« Mais la confiance de M. Barthélemy Saint-Hilaire est demeurée dans ma mémoire et me hante comme un triste et douloureux souvenir.

« M. de Bismark nous pousse aux entreprises coloniales! »

Nous rencontrons l'Allemagne au prologue de l'expédition tonkinoise.

Dieu veuille qu'elle ne surgisse pas à l'épilogue!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 avril.

Le stock-exchange commence à se remettre de son émotion: les consolidés sont arrivés avec une nouvelle reprise de 3/16 sur le cours d'hier. Le calme est cependant la règle de conduite du marché et les cours des rentes françaises sont hésitants: le 3 0/0 est à 77.35, l'amortissable à 79.25, le 4 1/2 à 108.05.

Le succès du Crédit foncier est maintenant officiel. Plus de 500,000 souscripteurs ont demandé un total de trois millions d'obligations. Dès aujourd'hui le Crédit foncier rembourse aux souscripteurs de 100 obligations et au-dessus 50 0/0 du montant de leur premier versement. Les nouvelles obligations foncières se négocient avec une prime qui ne peut que s'accroître par suite de la répartition. La Banque de Paris conserve son cours.

La Société Générale se tient toujours à 460 ex-coupon. La dernière émission de 20,000 obliga-

tions de la Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'étranger a donné lieu à une réduction de plus de 17 0/0. Il a été libéré immédiatement 13,182 obligations, soit près de 66 0/0 des titres émis.

La Rente Italienne 5 0/0 est assez mouvementée. Elle cote 93.05.

Le Suez est à 1,995.

Les Méridionaux conservent d'excellents cours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Pour les blessés du Tonkin.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer que la quête faite pendant le concert de la Musique municipale a produit pour les soldats blessés la somme de 442 fr.

Agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Chef de musique,

V. MEYER.

Saumur, le 13 avril 1885.

Monsieur le Directeur de

l'Echo Saumurois,

Dans une réunion tenue samedi soir, les membres de la Société du Commerce ont voté une somme de cinquante francs pour les blessés du Tonkin.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Le Président,

V. BORET.

La cavalcade de Chouzé, qui a eu lieu hier par un temps magnifique, avait attiré une foule considérable de curieux.

La quête faite le lundi de Pâques, à la cavalcade de Thouars, au profit des blessés du Tonkin, a produit la somme de 4,756 fr., plus les bénéfices de la tombola.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Neuvième séance, du 12 avril 1885.

Cible A. — Revolver 1873, à 30 mètres.

Tireurs..... 23

Balles tirées..... 138

Balles mises..... 43

Nombre de points..... 59

Résultat: 34.45 p. 0/0.

1^{er} prix, un cerf bronze, avec diplôme: M. de Guibert, lieutenant à la 5^e compagnie de remonte.

2^e prix, un presse-papier bronze, avec diplôme: M. Davy, membre honoraire. Hors concours, M. Broum, sergent au 70^e territorial.

3^e prix, une médaille bronze, avec diplôme: M. Lequerré, maréchal-des-logis à la 5^e compagnie de remonte.

Cible B. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Tireurs..... 30

Balles tirées..... 180

Balles mises..... 110

Nombre de points..... 204

Résultat: 61.14 p. 0/0.

1^{er} prix, un encier bronze, avec diplôme: M. Carreau, maréchal-des-logis de réserve au 20^e d'artillerie.

2^e prix, un revolver, avec diplôme: M. Broum, sergent au 70^e régiment territorial d'infanterie.

3^e prix, une jumelle, avec diplôme: M. Menagé, soldat de réserve au 66^e de ligne.

4^e prix, un coupe-papier bronze, avec diplôme: M. Doussain, capitaine au 70^e régiment territorial d'infanterie.

5^e prix, un porte-allumette bronze, avec diplôme: M. Girard, soldat de réserve au 66^e de ligne.

Hors concours, M. Davy, membre honoraire.

6^e prix, une paire porte-montre, avec diplôme: M. Cotteuceau, caporal au 70^e régiment territorial d'infanterie.

7^e prix, une épingle-insigne en argent: M. Boulon, soldat de réserve au 66^e de ligne.

8^e prix, une médaille bronze Ligue des Patriotes: M. Jagot, soldat à la disponibilité.

Dixième séance, le dimanche 19 avril 1885, à 9 heures du matin, au Stand des Récollets.

Les séances des 3, 10 et 17 mai devront être rayées du tableau de service de 1885, en raison de l'appel de l'armée territoriale pendant cette période.

Le Capitaine-Président,

G. DOUSSAIN.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Le *Journal officiel* a publié la rectification suivante:

« M. le vicomte de la Bourdonnaye, porté comme ayant voté contre l'ensemble du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 150 millions pour le service du Tonkin, déclare s'être abstenu. »

SAINT-GEORGES-CHATELAIN. — Samedi dernier, la femme Chalouineau, âgée de 43 ans, fermière à Saint-Georges-Châtelain, est tombée accidentellement de sa charrette, chargée de choux. Un cahot se sera probablement produit et aura fait perdre l'équilibre à cette malheureuse femme, qui est tombée lourdement sur le côté. Une des roues du véhicule lui a passé sur le corps.

Des voisins, témoins de l'accident, se sont portés en toute hâte à son secours et lui ont prodigué tous les soins, qui ont été malheureusement inutiles.

Deux heures après l'accident, la femme Chalouineau rendait le dernier soupir.

ENCORE UNE ÉQUIPEE DU MAIRE DE SOULANGER.

Différents correspondants de Soulanges écrivent au *Journal de Maine-et-Loire*:

L'Electeur parle d'une rébellion survenue

« Si nous en avons! Des réfractaires, des suspects, des voyageurs qui n'ont pas leurs papiers; c'est à y perdre la tête. On nous a signalé un personnage très-dangereux, paraît-il, qui a joué un bon tour aux gardes nationaux de ***. On nous a tout particulièrement recommandé. Mais va-t'en voir, Jean, s'ils viennent! Le citoyen ne nous attend pas et est sans doute déjà loin.

Tout en causant, les gendarmes se rappelaient qu'à leur dernier passage ils avaient trouvé le cidre de M^{me} Lemoellec de bonne qualité et éprouvèrent le besoin de se rafraîchir. En les entendant entrer et continuer leur conversation, je fus pris de peur. S'ils allaient faire une visite dans le cabinet! Si mon hôte allait me trahir! Je lui en demandai pardon, mais ce soupçon prit immédiatement de la consistance dans mon esprit. Il avait dans le cabinet une croisée élevée à peine d'un mètre au-dessus du sol.

Je me laissai glisser avec précaution, pas cependant pour ne pas faire du bruit en touchant à terre.

— Qu'est-ce que cela? dit un des gendarmes.

En deux pas il fut près de moi et s'empara de ma personne.

— Il paraît, reprit-il d'un air goguenard, que nous avons des raisons pour ne pas aimer le commerce de la gendarmerie? (A suivre.)

Louis COLLAS

ans notre commune; hâtez-vous donc de raconter à vos lecteurs les faits tels qu'ils se sont passés. C'est encore notre maire, le fameux Charpentier, qui a voulu jeter le désordre parmi la population.

Désormais aucune sépulture ne peut avoir lieu sans être troublée par cet homme. Voici l'auteur de ce qui est arrivé.

Le dimanche des Rameaux, on enterrait une femme avec le *brancard libre* devenu propriété de la fabrique. Le cadavre était porté par d'autres que la *brigade obligatoire* désignée par M. le maire. C'était donc aux yeux de celui-ci deux contraventions.

Aussi le souvenir de la dernière scène occasionnée par M. Charpentier avait-il attiré beaucoup de monde au convoi funèbre. On avait vu le maire se rendre au cimetière par un chemin détourné et on se disait: «Voilà le citoyen Charpentier qui se rend à son devoir, juste pour l'enterrement, il a certainement se passer encore quelque chose; mettons-nous en mesure de protester.»

Le maire se tenait à quelques pas de la porte d'entrée; il laissa la cérémonie s'accomplir. Puis, si tôt que M. le curé eut franchi le seuil de la porte, M. Charpentier barre le passage à l'honorable ecclésiastique en disant:

« — Pour la dernière fois, je verbalise contre vous! »

C'était la troisième. M. le curé eut pu répondre: Je suis enchanté, monsieur le maire, d'apprendre que c'est la dernière représentation de la grotesque comédie que vous jouez depuis trop longtemps à cette place. D'autres auraient déjà perdu patience.

Le pasteur répliqua simplement:

« — Monsieur le maire, je suis bien fâché d'être obligé de vous dire que vous n'avez aucun droit de m'arrêter! »

« — Je sais bien, je sais bien, balbutia M. Charpentier un peu déconcerté de la confiance digne de M. l'abbé Rousseau.

« — Alors, monsieur le maire, j'ai bien l'honneur de vous saluer. »

« — Ces mots, un franc éclat de rire se fait entendre parmi les curieux.

Le maire entreprend alors d'arrêter les porteurs du corbillard; il essaie de leur barrer la route, mais ceux-ci passent leur chemin sans s'arrêter.

C'est alors que l'affaire devint comique. De toutes parts, on rit à se tordre. M. Charpentier, furieux, saisit à deux reprises deux jeunes gens à la poitrine et les secoue violemment.

Au lieu de s'emporter comme ils auraient pu le faire à cette brusque et injuste agression, les jeunes gens plaisantent M. le maire sur la vigueur de ses bras et sur sa belle tenue. Pendant une demi-heure, c'est une scène à se tordre. La foule accompagne ses quolibets M. Charpentier; les uns se offrent deux sous pour acheter du tabac; d'autres essaient d'allumer sa pipe, mais le vent éteint toutes les allumettes. On crie: vive la liberté.

Mais M. le maire a résolu de se venger de cette ovation dite du dimanche des Rameaux. Il accuse les deux jeunes gens de lui avoir arraché deux boutons et d'avoir déchiré son écharpe. M. le procureur de la République de Saumur est venu instruire l'affaire à Soulagre même: il va y avoir procès.

Ainsi voilà un maire qui ceint l'écharpe municipale pour attaquer brutalement et sans motif deux de ses administrés, puis il traduit ensuite ses victimes devant la justice sous prétexte qu'il a été insulté et maltraité dans l'exercice de ses fonctions!

C'est un nouveau moyen d'exercer une basse vengeance contre ceux qui réclament la liberté des funérailles à soulager.

Nous suivrons de près les débats de ce curieux procès qui aura lieu devant le tribunal de Saumur.

MONTREUIL-BELLAY.

Une tentative criminelle a été dirigée ces jours derniers contre le train de 8 heures du matin entre Saint-Cyr-en-Bourg et Montreuil-Bellay.

Une pierre énorme pesant au moins 100 kilogrammes avait été placée sur la voie en face le passage à niveau n° 14. Le chasseur qui n'était pas très-dur, et le déraillement ne s'est pas produit.

Des soupçons graves pèsent sur deux jeunes gens, Pierre J..., âgé de 19 ans, et Louis G..., âgé de 15 ans, son domestique,

qui travaillaient dans un champ de choux, non loin du point où la pierre avait été placée. Ils ont été arrêtés tous les deux.

(Patriote.)

Les préfets de la Corse et de la Loire-Inférieure, amis personnels de M. Waldeck-Rousseau, doivent être déplacés, et M. Demangeat, révoqué par l'ancien ministre de l'intérieur, est à la veille de rentrer dans l'administration.

Publications de mariage.

Louis-Auguste-Marie Genneté, boulanger, et Marguerite-Armande Pilette, sans profession, tous deux de Saumur.

Victor Bellanger, employé de commerce, et Joséphine Lefèvre, lingère, tous deux de Saumur.

Armand-Constant Bleuin, négociant, de Cholet, et Augusta-Marie Trudeau, sans profession, de Saumur.

Émile-Philippe Lemerte, employé de chemin de fer, de Montrichard (Loir-et-Cher), et Marie-Aimée Nicole, domestique, de Saumur.

Joseph-Antoine Hubert, cocher (veuf), et Anastasie-Marie-Josèphe Moria, domestique, tous deux de Saumur.

Joseph Donati, cylindreur, et Marie-Antoinette Touillet, chapeletière, tous deux de Saumur.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR En 1885

PREMIER JOUR: DIMANCHE 19 AVRIL

PROGRAMME

Steeple-Chase militaire (2^e série), un Objet d'art pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil.

Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeples portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

1^{er} Prix de la Société des Steeples-Chases de France, steeple-chase (4^e série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeples-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. Distance: 3,000 mètres environ.

Steeple-Chase militaire (1^{re} série), un Objet d'art pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. Poids commun, 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeples portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

Prix de la Société des Steeples-Chases de France (Cros-Country steeple-chase handicap gentlemen), 2,500 fr., offerts par la Société des Steeples-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée: 100 fr., forfait 25 fr., 2,000 fr. et les entrées au premier, 500 fr. au second. Poids minimum du handicap, 63 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

Prix du Fagot (course de haies, gentlemen), un Objet d'art et les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1885, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. Entrée: 20 fr. Poids libre. Distance: 2,500 mètres environ.

Prix d'Avril (steeple-chase à réclamer), 4,000 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-

dessus, à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant de la journée est exclu. Entrée: 50 fr., moitié au premier, moitié au second. Poids: 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 67 kil.; 6 ans et au-dessus, 69 kil. Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au moment de la course, à M. le Commissaire chargé du pesage.

Lundi 20 avril: Tir aux Pigeons.

Mardi 21 avril: Rallye-Paper.

Le deuxième jour de courses de Verrie-Saumur aura lieu le dimanche 5 juillet.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Les Deux Orphelines. — DENISE. — L'Affaire Lovis Rugues.

Malgré la clôture de la saison théâtrale, il n'a pas été donné, pendant la dernière semaine, mois de trois représentations sur notre scène.

Dimanche, jour de Pâques, les acteurs qui viennent de terminer la campagne à Angers — réunis en société pour la saison d'été — sont venus jouer les *Deux Orphelines*, le grand drame à émotion de MM. Dennery et Cormon. Le public n'était pas très-nombreux, les petites places seules étaient occupées.

Nous devons savoir gré à nos artistes d'utiliser leurs vacances en venant se faire applaudir à Saumur. Cette première soirée a été pour chacun d'eux un nouveau succès. Il serait difficile d'être scapin plus fleffé que M. Jazon dans le rôle de Jacques Frochard, d'être plus naturel que M. Descosse dans celui de Pierre. Sous la livrée de Picard, M. Leprieux, l'excellent comique devenu, à la grande joie des spectateurs, pour ainsi dire *spirituel*; il a reçu des applaudissements mérités. M^{lle} Savigny, si gracieuse et si touchante dans le rôle de Louise, la jeune aveugle, a mis en relief un très-joli talent. M^{lle} Allain est d'un réalisme effrayant dans celui de la Frochard. Enfin, les autres rôles ont été bien tenus par M^{lle} Moullion, Robin-Génin, MM. Allain, Recurt et Moullion.

Ajoutons, comme coïncidence, que la représentation de dimanche, 5 avril, marquait le dix-neuvième anniversaire de l'inauguration de notre théâtre, qui eut lieu le 5 avril 1866. Cette représentation était la 867^e donnée sur la scène saumuroise depuis dix-neuf ans, ce qui fait une moyenne de 45 ou 46 représentations par année.

On dit que les artistes d'Angers reviendront prochainement à Saumur où ils joueront *Patrie*, de Victorien Sardou. Nous leur certifions qu'ils seront les bienvenus.

Arrivons à l'événement théâtral de la semaine, à la représentation de l'œuvre nouvelle d'Alexandre Dumas, *Denise*, donnée mercredi par la compagnie d'élite de M. H. de Langlay.

Belle salle. Contrairement à la représentation de dimanche, les petites places faisaient défaut, les autres étaient bien garnies.

Les journaux ont beaucoup discuté sur *Denise*. Les uns étaient pour, les autres se sont prononcés contre; d'autres enfin ont jugé à côté. Il est évident que, malgré une œuvre considérable, M. Dumas, qui est décidément un charmeur, n'a pas été un grand remueur d'idées. Il est toujours resté Alexandre Dumas fils, et, peut-être, sera-ce son principal titre de gloire. La courtisane et l'Alphonse sont les deux principales physiologies de son théâtre. Il les met en syllogismes, souvent aussi en sophismes: au demeurant, on les rencontre plutôt dans cette partie de la philosophie qui s'appelle la logique que dans celle de la morale. *Denise* n'a donc pas échappé à la thèse; M. Dumas vient évangéliser son siècle dans une langue pleine de mots à effet, de sentences, en un mot habilement machinée.

M. Dumas a voulu prouver qu'on peut épouser une jeune fille compromise, tout en restant bien entendu un homme d'honneur. Si c'est un cas particulier qu'a défendu M. Dumas, nous l'admettons au nom de l'amour; mais si c'est un cas général, et la thèse de M. Dumas pourrait nous le faire supposer, il se trouvera peu de gens pour admettre comme normale et sociale une pareille union. En effet, l'auteur marie ses personnages et se tait sur les suites de ce mariage. Il est permis au public, habitué à une certaine syntaxe morale, de faire des réserves. Quoi qu'il en soit, constatons que

M. Dumas a victorieusement soutenu sa thèse favorite et qu'il l'a traitée, cette fois encore, avec une puissance sans égale et avec un style attachant et original dont il a le secret. On a pu dire avec raison que *Denise* est un des plus grands succès dramatiques et littéraires de notre époque.

Quant à son interprétation par la troupe parisienne de M. de Langlay, elle est supérieure à tout ce que nous avons l'habitude d'entendre. M^{lle} Massel-Largillière, tant de fois déjà applaudie à Saumur, est une Denise fort émouvante; elle a été superbe depuis le commencement jusqu'à la fin de la pièce. Nous n'avons plus d'éloges à adresser à M. Charles Massel, qui remplit le rôle du raisonneur Thouvenin; maintes fois, depuis une douzaine d'années, nous avons été à même d'apprécier ses brillantes qualités. Le rôle de Brisson, créé à la Comédie-Française par Got, est joué avec vigueur et conviction par M. Nerlann, un comédien de la bonne école. M. Montigny est très-remarquable dans le rôle du comte de Bardannes où il fait preuve d'un talent aussi souple que varié. Il faut toute l'habileté de M^{lle} Pazza, la correction et la tenue de M. Garraud fils pour faire supporter deux rôles de personnages parfaitement odieux, M^{lle} de Thauzette et son fils Fernand. M^{lle} Gallay, M^{lle} Vigne, sœur de Marie Laurent, M^{lle} Montigny et M. Meisson complètent un ensemble d'artistes hors ligne.

En somme, voilà une représentation qui laissera le meilleur souvenir. La pièce de Dumas a obtenu chez nous, comme partout ailleurs, un très-grand succès, et les vaillants interprètes, qui y ont si largement contribué, ont été chaleureusement applaudis et rappelés.

Vendredi soir, la troupe Pascal Delagarde a joué sur notre scène, devant un petit nombre de spectateurs, l'*Affaire Lovis Rugues*, pièce nouvelle de M. Champagne, un acteur connu à Saumur, auteur des *Martyrs de Strasbourg*, drame patriotique qui a obtenu ici un immense succès en 1873.

Nous ne parlerons pas de la représentation de l'*Affaire Lovis Rugues*, n'y ayant pas assisté; mais il paraît que la salle était bruyante et passablement boueuse.

La pièce de M. Champagne a été interdite à Angers, si nous en croyons la *Petite France* qui, sous le titre: UNE MESURE ARBITRAIRE, s'exprime ainsi:

« Jeudi, 9 avril, une troupe de passage devait jouer au Cirque l'*Affaire Lovis Rugues*.

» A la dernière heure, le directeur de cette troupe a été informé que la pièce ne pourrait être représentée à Angers.

» M. le maire d'Angers a écrit jeudi, à ce sujet, à M. le commissaire central une lettre dans laquelle il était dit que l'administration n'avait pas été à même d'apprécier s'il y avait des inconvénients à laisser se produire le spectacle, que les formalités légales n'avaient pas été remplies, et qu'en conséquence elle refusait d'autoriser la représentation.

» La lettre de M. Maillé contient quelques inexactitudes, et nous devons ajouter que les ordres de l'administration n'ont pas été immédiatement transmis aux intéressés.

» En effet, la municipalité a été instruite du passage de la troupe à Angers par les affiches apposées sur les murs depuis le lundi de Pâques et par l'afficheur de la ville, qui aura dû déposer sans aucun doute une affiche semblable à la mairie.

» L'ordre de M. le maire a été notifié au commissariat central entre midi et 4 heures, et ce n'est qu'à 6 heures du soir que M. L. Jamme, administrateur de la troupe, a été prévenu par un agent de police.

» L'*Affaire Lovis Rugues* a déjà été représentée à Montargis, Tours, Chinon et La Flèche; cette troupe n'a pas rencontré dans ces localités les obstacles auxquels elle vient de se heurter à Angers.

» Nous estimons que la mesure arbitraire prise par le maire d'Angers est des plus blâmables. »

La feuille de M. Wilson nous semble bien irrévérencieuse envers M. Maillé!

A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le sucre 1^{er} choix 50 c. le 1/2 kil.; — le sucre cassé régulier à la mécanique, 55 c.; le savon de Marseille marbré bleu, qualité extra, 30 c.; le blanc, 4^{re} qualité (marque Fournier), 35 c.; et le blanc extra (marque Jo unet), 40 c. le 1/2 kil.; cristaux de soude de Saint-Gobain, 15 c. le kil.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Révolution française, par J. Michelet.

L'Histoire de France de Michelet constitue un monument national.

Elle comprend l'Histoire de la Révolution française dont nous commençons la publication.

Le nom de l'auteur n'a pas besoin de recommandation. Michelet est réputé le premier historien français de ce siècle, et son Histoire de la Révolution française est consacrée comme un chef-d'œuvre.

Jamais livre ne fut plus vivant, plus dramatique, plus puissant par la pensée, plus brillant par le style.

L'illustration en est due à M. Vierge, dont le talent original est si apprécié. Tous les dessins sont inédits et composés spécialement pour cette édition. Ils reproduiront toutes les scènes principales de la Révolution française et constitueront ainsi un véritable musée artistique.

Rien n'a été négligé pour rendre cette édition digne du nom de l'auteur et de l'importance de l'œuvre.

Chaque série contient, sous couverture illustrée, 32 pages de texte en format in-8° cavalier de luxe, avec une gravure hors texte sur papier fort, teinté; des vignettes, dans le

texte, reproduisent les principaux sujets de chaque chapitre.

Il paraît une série chaque semaine, au prix de cinquante centimes.

Les livraisons sont distribuées de manière à former des volumes, avec titre et couverture pour chacun.

Le prix de chaque série, inférieur à celui des publications analogues, eu égard à la matière et à la quantité d'illustrations, met cette Histoire de la Révolution française à la portée de toutes les bourses et lui assure ainsi un vaste public.

On souscrit dès à présent chez les éditeurs Marpon et Flammarion, rue Racine, 26, Paris, en envoyant un mandat de sept francs, représentant le montant de chaque volume reçu franco, au fur et à mesure de son apparition.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée**, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 21^e série.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE MÉDAILLE D'ARGENT)

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, D'ARGENT à l'Exposition universelle de 1878 pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnu par son jury pour leur solidité, leur incombustibilité, leur serrures ont présenté au jury une sécurité remarquable contre les crocheteurs les plus habiles. Nous sommes heureux de porter cette nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner. Nous pensons qu'elle déterminera en faveur de nos maisons ceux de nos lecteurs qui pourraient encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la solidité et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

VIENT DE PARAÎTRE QUELQUES HEURES AVANT LES SAUMUR

Traduit de l'anglais, par M^{me} B. de Lamoignon. Un joli volume in-12, 3 francs. En vente chez M. DAZÉ, rue Saint-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

INDICATEUR GÉNÉRAL DE L'OUEST

2, rue Saint-Etienne et place des Halles, Angers.

TRÈS-PRESSÉ

ON DEMANDE A LOUER de suite, en Anjou, **Joli Château** meublé, avec parc et chasse.

Un propriétaire de Paris demande à acheter une propriété en Anjou, dans un joli site, pas trop loin d'une gare, avec prairies et bois autour. Il faut que le château soit beau et confortable. On mettrait jusqu'à **500,000 fr.** (353)

A LOUER

JOLIE CHASSE sur 29 hectares de terre, non loin de Saumur; prix très-moderé. On pourrait s'entendre avec les voisins pour avoir chasse splendide sur 200 hectares.

S'adresser **Indicateur général de l'Ouest**, 2, rue Saint-Etienne, Angers.

A LOUER MAISON

Située au bourg d'Allonnes,

Pouvant servir de maison de campagne; cour, jardin, servitudes.

S'adresser à M. Mathurin MOREAU, à Allonnes.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrûté, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n° 2; Remise et écurie.

S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 3, et de la rue de la Tonnelles.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 23, ou à M^{me} LE BARON, notaire.

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} 59, très-sage, se monte bien, vendu avec garanties.

S'adresser 34, rue de Bordeaux.

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, **110 francs** les 220 litres.

S'adresser à M^{me} CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle, à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à des conditions très-avantageuses, tous les articles composant son magasin de Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.



Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blanchis contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibelots d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cuvier.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

AUX ASTHMATIQUES Toux, Oppression, Bronchite, Catarrhe, Asthme.

Le Traitement Aubrey est le seul qui guérisse radicalement à tout âge, même des vieillards de 90 ans; il n'exige pas de régime, ni déplacement, n'offre aucun danger, est même très-petit remède. Depuis 24 ans, il est proclamé sans rival par célèbres médecins. Mille cures prouvées, renseignements gratuits. — Ecrire: Maison GUILLEMAUVE, de la Ferté-Vidaire, à NEUILLY-PARIS, Avenue du Roule, 101.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	— 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9	— 19 — matin, omnibus-mixte.
1	— 25 — soir,
3	— 32 — express.
7	— 15 — omnibus.
10	— 36 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
9	— 31 — omnibus.
8	— 37 — express.
12	— 48 — soir, omnibus-mixte.
4	— 44 —
7	— 4 — omnibus (s'ar. à Tours)
10	— 24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR								
Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte						
matin	matin	matin	soir	soir	soir	matin	matin	matin	soir	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin						
Saumur.	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 08	1 10	4 10	
Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 10	PortBoulet.	5 33	9 06	1 25	6 50	PortBoulet.	8 26	12 18	1 20	4 10	
Brézé.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 10	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 23	4 10	7 05	
Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39											

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte
matin	matin	soir	soir	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Briou-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	7 02	8 04	2 11	4 39	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 05
Briou-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	4 47	9 03	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte
matin	soir	soir	soir	matin	soir	soir	soir
Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	6 28	7 10
Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	7 10	8 00
Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	7 50	8 40
Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 30	8 20	9 10
Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 43	9 30	10 20
Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	10 10	11 00

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.